



Concours sur titres Pour le recrutement d'assistants socio-éducatifs

LISTE D'ADMISSION

- Vu l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique ayant trait aux attributions du Directeur ;
- Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment les articles relatifs à la Fonction Publique Hospitalière ;
- Vu le Décret 2018-731 du 21 août 2018 portant dispositions statutaires communes à certains corps de catégorie A de la fonction publique hospitalière à caractère socio-éducatif ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2014 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière ;

Considérant la décision n°108/2024 portant ouverture du concours d'assistant socio-éducatifs, publiée en date du 2 juillet 2024.

Considérant la décision n°171/2024 fixant la liste des candidats autorisés à prendre part au concours d'assistant socio-éducatifs, publiée en date du 18 septembre 2024.

Considérant la décision n°177/2024 fixant la composition du jury du concours d'assistant socio-éducatifs, publiée en date du 23 septembre 2024.

Considérant la décision n°186/2024 fixant la date du concours d'assistant socio-éducatifs, publiée en date du 30 septembre 2024.

Le Directeur du centre hospitalier des Pyrénées,

DECIDE

Article 1 Un concours sur titres est ouvert au centre hospitalier des Pyrénées de PAU afin de pourvoir 2 postes d'assistant socio-éducatif répartis de la manière suivante :

- 1 poste d'éducateur spécialisé
- 1 poste d'assistant du service social

Article 2 Les candidates inscrites au concours sont :

- Madame Justine JULLIEN, assistante du service social
- Madame Daphnée JENNY, éducatrice spécialisée

Article 3 A l'issue de l'épreuve d'admission qui s'est tenue ce jour, Mercredi 16 octobre 2024, le jury déclare admise(s) :

- Madame Justine JULLIEN, assistante du service social
- Madame Daphnée JENNY, éducatrice spécialisée

A PAU, le 16 octobre 2024
Pour le directeur et par délégation,
Le directeur des ressources humaines,

Olivier NAVASA